

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04.13.31.22.19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Meyreuil, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge - Déviation de La Barque et liaison
RD6/A8 - Convention avec l'INRAP pour le diagnostic d'archéologie préventive**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet de liaison routière RD6/RD96/A8 de contournement du hameau de La Barque, sur les communes de Meyreuil, Fuveau et Châteauneuf-Le-Rouge, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2016-42 du 15 septembre 2016.

Dans le cadre des procédures nécessaires à la réalisation de cette opération, par arrêté préfectoral n° 69064 du 27 novembre 2015, l'INRAP (Institut National de Recherche Archéologiques Préventives) a reçu mission de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive.

Cette mission nécessite la signature d'une convention avec le Département des Bouches-du-Rhône, afin de fixer les modalités administratives et techniques nécessaires à l'organisation des fouilles archéologiques, sur des terrains appartenant au Département ou mis à sa disposition par différents propriétaires (recueil des autorisations en cours).

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL